

REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
DE
SERRES-CASTET

Centre Social Alexis Peyret
☎ 05 59 33 30 93

La Bibliothèque Municipale est ouverte à tous. La lecture sur place est libre et gratuite.

INSCRIPTION

Une autorisation parentale est demandée pour les moins de 18 ans.

Tarifs :

GRATUIT : moins de 18 ans.

Etudiants, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi, personnes handicapés : sur justificatif

ADULTES : 5 €

ACCUEIL DE GROUPES

- **Accueil privilégié des séniors de la commune**

Une fois par mois, le deuxième mardi du mois, vous êtes accueilli en dehors des heures d'ouverture au public de 9h à 12h. **(cet accueil s'adresse aux personnes de + de 65 ans).**

La totalité du fonds de la bibliothèque est à votre disposition. Vous pouvez donc emprunter des livres, des CD et des magazines pour une durée d'un mois, renouvelable une fois.

Ces rendez-vous ont lieu tout au long de l'année, sauf au mois d'août (période de fermeture estivale de la bibliothèque)

Ce temps partagé vous permettra de rencontrer d'autres personnes de la commune et d'échanger sur vos lectures, ou tout autre sujet, autour d'un café ou d'un thé

- **Accueil des classes-collectivités**

- Les classes sont accueillies uniquement sur rendez-vous.

Le prêt des documents est gratuit et sous la responsabilité de l'enseignant.

Pour l'école élémentaire : le jeudi et le vendredi de 14h à 16h15

Pour l'école maternelle : le jeudi de 9h30 à 12h et le vendredi de 11h à 12h

Pour réserver un créneau horaire vous pouvez nous contacter :

Par téléphone au 05-59-33-30-93

Par courriel : bibliotheque@serres-castet.fr

Merci de nous prévenir en cas d'empêchement

La bibliothèque met à disposition des enfants et des enseignants :...

Des albums illustrés

Des contes

Des romans pour tous les âges

Des bandes dessinées

Des documentaires

Des magazines (14 abonnements)

Des dictionnaires et des encyclopédies (à consulter sur place)

Des CD audio

Prêt et échange de documents :

Chaque élève choisit un ouvrage qu'il emportera avec lui pour une durée maximum de 60 jours.
Les enseignants ont aussi la possibilité de venir seul pour emprunter des documents, durant les heures d'ouverture au public.

En inscrivant votre classe vous vous engagez à :

Veiller au bon comportement des enfants.
Respecter le créneau horaire attribué.
Signaler toute annulation de visite
Remplacer les documents détériorés ou perdus.

- **Prêts de documents et accueil des assistantes maternelles agréées**

Un abonnement gratuit au nom de l'assistante maternelle agréée qui permet l'emprunt de 15 livres ; 4 revues ; 3 CD pour une durée de 45 jours.

Les prêts ne concernent que les documents jeunesse et les ouvrages documentaires sur les enfants.

L'assistance maternelle est responsable des documents empruntés et devra les remplacer ou les rembourser.

Accueil des assistantes maternelles agréées en groupe

Dans le cadre du RAM une fois par mois le vendredi matin (contacter Valérie au RAM à la Maison de la petite enfance)

Dans le cadre d'A Petits Pas une fois par trimestre le vendredi matin (contacter la référente famille au Centre Social Alexis Peyret)

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi : 15h30-19h00

Mercredi : 10h30-12h30 et 14h00-18h30

Jeudi : 16h30-18h30

Vendredi : 16h30-18h30

Samedi : 9h30-12h30

PRET

- Le lecteur peut emprunter 5 livres, 4 revues et 3 CD audio.
- Une nouveauté (pastille jaune) par carte.
- Les réservations de documents sont limitées à 2 par abonné.
- Les documents audiovisuels sont destinés à une utilisation dans le cadre du cercle familial.

Certains documents sont exclus du prêt : les usuels (encyclopédies, dictionnaires, ouvrages de référence). Ils sont signalés par une pastille rouge. Le dernier numéro des périodiques.

DUREE DE PRET

Livres, bandes dessinées : 1 mois

Revue et CD : 15 jours

Le lecteur n'ayant pas rapporté les documents à la date prévue reçoit une lettre de rappel. Une pénalité d' 1 € est alors demandée.

INTERNET

- La bibliothèque met un poste informatique à la disposition du public pour effectuer des recherches documentaires à partir d'une liste **de sites Internet sélectionnés**.
- Tout utilisateur doit être obligatoirement **inscrit à la bibliothèque**. Un « compte Internet » lui est ouvert, un identifiant et un mot de passe lui sont attribués pour ses connexions. **Ces codes d'identification sont personnels et ne doivent pas être communiqués à une tierce personne**.
- **Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte durant tout le temps de la navigation sur Internet**.
- La durée de consultation journalière est limitée à **30 minutes par utilisateur** afin de permettre l'accès au poste informatique aux autres abonnés. Le poste ne peut accueillir que 2 ou 3 personnes pour une même consultation.

Les recherches documentaires sont limitées aux sites sélectionnés, mais Internet reste un outil ouvert et la bibliothèque ne peut être tenue pour responsable des dérives de navigation.

-
- Tout document perdu ou détérioré par un usager sera remplacé à l'identique ou par un document de contenu et de prix équivalents (après indications communiquées à l'usager par la bibliothécaire)
 - Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte
 - Les enfants de plus de 6 ans non accompagnés sont autorisés à fréquenter la bibliothèque librement. Les mineurs sont sous la responsabilité pleine et entière de leurs parents.
 - La bibliothécaire n'est pas chargée d'assurer la surveillance des mineurs.
 - Le personnel se réserve la possibilité d'exclure de la bibliothèque, temporairement ou définitivement les personnes qui par leur attitude perturbent le travail et la lecture des autres lecteurs.
 - La bibliothèque n'est pas responsable des objets ou vêtements qui y sont déposés.
 - La bibliothèque doit rester un lieu calme et propre.
 - Il est interdit :
 - de fumer
 - de manger et de boire
 - d'entrer avec des animaux

Le lecteur est invité à respecter scrupuleusement le présent règlement.

Adopté par délibération du 7 juin 2018

Le Maire,

Jean-Yves COURREGES

